

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-09/2023

Date de convocation : 3 mars 2023

Date d'affichage : 3 mars 2023

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (24 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD.

Absents : Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS

Procuration : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Audrey MORGANTINI à Ghislaine BARTHELON, Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la délibération 06/2023 du 7 février 2023 portant création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,

Vu l'arrêté 13/2023 du 28 février 2023 portant recrutement d'un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 30 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2023

MODIFIE comme suit le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023 :

		Effectivement pourvu titulaire TC	Effectivement pourvu titulaire TNC
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie B	Rédacteur territorial	1	0
	TOTAL Filière administrative	1	0
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique	1	0
	Total filière technique	1	0

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 8 mars 2023


Le Maire
Pierre COLOMB